

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**N°2024/76 à 2024/90**

**DU CONSEIL COMMUNAL**

**DU 19 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf juin, le Conseil Communal de la Commune de Lomme s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Olivier CAREMELLE, Maire de la Commune Associée de Lomme, à la suite de la convocation en date du treize juin deux mille vingt-quatre, laquelle convocation a été publiée sur le site de la Ville, conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 35

**PRESENTS :**

M. Olivier CAREMELLE, Maire.

Mme Delphine BLAS - M. Jean-Christophe LIPOVAC - M. Michel VANHEE – Mme Karima HARIZI – M. André BUTSTRAEN – Mme Claudie LEFEBVRE – M. Bouchta DOUICHI – M. Alain GRILLET, Adjoints au Maire.

Mme Mauricette GOURDIN – Mme Monique LEROY - Mme Marie-Pierre SEGOND - M. Serge THERY – M. Jean-Robert MESSING - Mme Valéria GRASSELLI – Mme Nouria BELAYACHI - Mme Isabelle CAMBIER – Mme Anne LEDUC - M. Cédric BERLEMONT - M. Lucas LEROY - Mme Stéphanie MORELLI - M. Romain FYVEY – Mme Claire ZYTKA-TARANTO - M. Vincent DHELIN – M. Saïd BECHROURI - M. Joffrey LEROY - M. Nicolas GROSSE - M. Maxime MOULIN, Conseillers Communaux.

**EXCUSES :**

Mme Muriel SERGHERAERT - Mme Cécile MESANS, Adjointes au Maire  
Mme Martine PONCHANT – M. Philippe LEMIERE – M. Roger VICOT – M. Philippe DUEZ  
- Mme Catherine de RUYTER, Conseillers Communaux.

Madame Muriel SERGHERAERT a donné pouvoir à Madame Delphine BLAS  
Madame Cécile MESANS a donné pouvoir à Madame Claudie LEFEBVRE  
Madame Martine PONCHANT a donné pouvoir à Monsieur Bouchta DOUICHI  
Monsieur Philippe LEMIERE a donné pouvoir à Monsieur Michel VANHEE  
Monsieur Roger VICOT a donné pouvoir à Monsieur Olivier CAREMELLE  
Madame Catherine de RUYTER a donné pouvoir à Monsieur Nicolas GROSSE

## CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

SEANCE  
Du 19 juin 2024

### DELIBERATION

#### 2024 / 86 - ACCORD CADRE DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ESPACES VERTS – AUTORISATION DE SIGNATURE.

Le marché portant sur les travaux d'aménagement des espaces verts de la Ville de Lille et des communes associées d'Hellemmes et de Lomme arrivant à expiration, il convient de procéder au lancement d'un nouveau marché par voie d'appel d'offres ouvert conformément aux articles R. 2124-2, R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

L'accord cadre travaux permet la réalisation de projets d'espace public, de cour d'école, de création ou requalification de squares, de jardins familiaux aux typologies diverses et variées (principalement sur les compétences Ville lors de projets Métropole Européenne de Lille/ Ville) mais aussi d'accompagnement de projets cyclables (végétalisation), de création de fosses de plantations liées aux enjeux de transition écologique, de création de fosses « verdissons nos murs », de requalification complète de rue (plantations mobilier) ou encore de création d'espaces ludiques canins.

Le marché prendra la forme d'un accord-cadre, il sera conclu pour une durée ferme de quatre ans et alloti de la manière suivante :

Lot	Intitulé du lot	Technique d'achat	Montant maximum sur la durée du marché
Lot n° 1	Travaux d'aménagement des espaces verts pour Lille, Lomme et Hellemmes	Accord-cadre à marchés subséquents	15 000 000 € HT
Lot n° 2	Travaux de créations de sites « Verdissons nos murs »	Accord-cadre à bons de commande	1 250 000 € HT

Conformément aux engagements du Plan Lillois pour le Climat et du Schéma de promotions des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER), par ce marché, les services s'attacheront à appréhender les performances environnementales des candidats au stade de l'analyse des offres en intégrant dans les critères de sélection des offres des éléments d'appréciation relatifs aux performances énergétiques du parc de matériel, l'optimisation du traitement des déchets et la limitation de la pollution, la préservation de la biodiversité existante sur les chantiers ou encore les innovations en matières environnementales mais aussi par l'introduction d'une clause d'insertion par l'économie.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** la signature du marché à intervenir par Madame le Maire ou l'élue déléguée après décision de la Commission d'Appel d'Offres ;
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à nos documents budgétaires aux chapitres 21, 23 (investissement) et 011 (fonctionnement) selon les opérations à réaliser.

ADOpte A L'UNANIMITE,  
Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.  
Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme



Publié le : 08 JUL. 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).